

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 1 de 10

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

JMC Bremsenreiniger A1 60 I

##### Autres désignations commerciales

JMC Bremsenreiniger A1 20I (JM-Nr. 554 05 13)

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG  
Rue: Hammerbrookstr. 97  
Lieu: D-20097 Hamburg  
Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0  
e-mail: info@matthies.de  
Internet: www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, &lt; 5% n-hexane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 2 de 10

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
 P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**2.3. Autres dangers**

Cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane			50 - <= 100 %
	921-024-6		01-2119475514-35-	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, Vertiges, État semi-conscient, État inconscient,

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A1 60 I**

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 3 de 10

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utilisation de vêtements de protection (Combinaison complète de protection)

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Information supplémentaire**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À conserver au frais et au sec.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 4 de 10

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclique, < 5% n-hexane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	2035 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	608 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	699 mg/kg p.c./jour

## 8.2. Contrôles de l'exposition



## Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

## Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

## Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,45 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): 480 min

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure!

## Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Vêtements ignifuges

## Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 5 de 10

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		non applicable
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		84 °C
Point d'éclair:		- 12 °C ISO 3679
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>		
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		7,0 vol. %
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
<b>Température d'inflammation spontanée</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		non déterminé
Densité (à 20 °C):		0,714 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757
Hydrosolubilité:		Non miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Viscosité dynamique:		non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		< 7 mm <sup>2</sup> /s DIN EN ISO 3104
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

**9.2. Autres informations**

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Facilement inflammable

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A1 60 I**

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 6 de 10

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Le produit n'a pas été testé.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclique, < 5% n-hexane			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur
	cutanée	DL50 > 2800-3100 mg/kg	Rat	Producteur
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,2 mg/l	Rat	Producteur

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclique, < 5% n-hexane)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
92128-66-0	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1 - 10 mg/l	96 h	Tête de boule	Producteur
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10 - 30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,045 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
92128-66-0	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane			
	OCDE 301F	98 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
92128-66-0	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane	3,4 - 5,2

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.

**12.6. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 8 de 10

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Eau (avec détergent) Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1268  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ERDÖLDESTILLATE, N.A.G.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 640D ADR664  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 33  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1268  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ERDÖLDESTILLATE, N.A.G.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 363 640D  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1268  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.(Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclic, < 5% n-hexane)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Bremsenreiniger A1 60 I

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 9 de 10



Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1268  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A324  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y341  
 Quantité exceptée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention. liquides inflammables

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 100 % (714 g/l)  
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique  
 Informations complémentaires: P5c

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
 Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A1 60 I**

Date d'impression: 13.10.2021

Code du produit: 5540505

Page 10 de 10

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route ( European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

LC50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.